

SCEAU

Le bâtiment devra répondre aux exigences du C.N.B. édition courante ainsi qu'aux règlements municipaux en vigueur.
Aviser l'architecte et l'ingénieur des irrégularités à ce sujet.
L'entrepreneur et ses sous-traitants, devront vérifier les dimensions, les cotes et les quantités, tant sur le plan que sur place, et un avis d'erreurs, d'omissions ou de difficultés seront immédiatement transmis à l'architecte ou l'ingénieur, avant d'entreprendre tout travail.
Aucune dimension ne sera prise sur le plan à l'aide d'une échelle.
On avisera toutes les compagnies d'utilité publique qui ont des installations près du chantier.
Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

REGISTRE D'ÉMISSIONS

no.	Description	Date
01	Émis pour commentaire	14-12-2020

no.	Description	Date
01	Émis pour commentaire	14-12-2020

NOM DU CLIENT

REDBOURNE

NOM DU PROJET

RÉAMÉNAGEMENT DES SUITES

1801 MCGILL COLLEGE, 11E

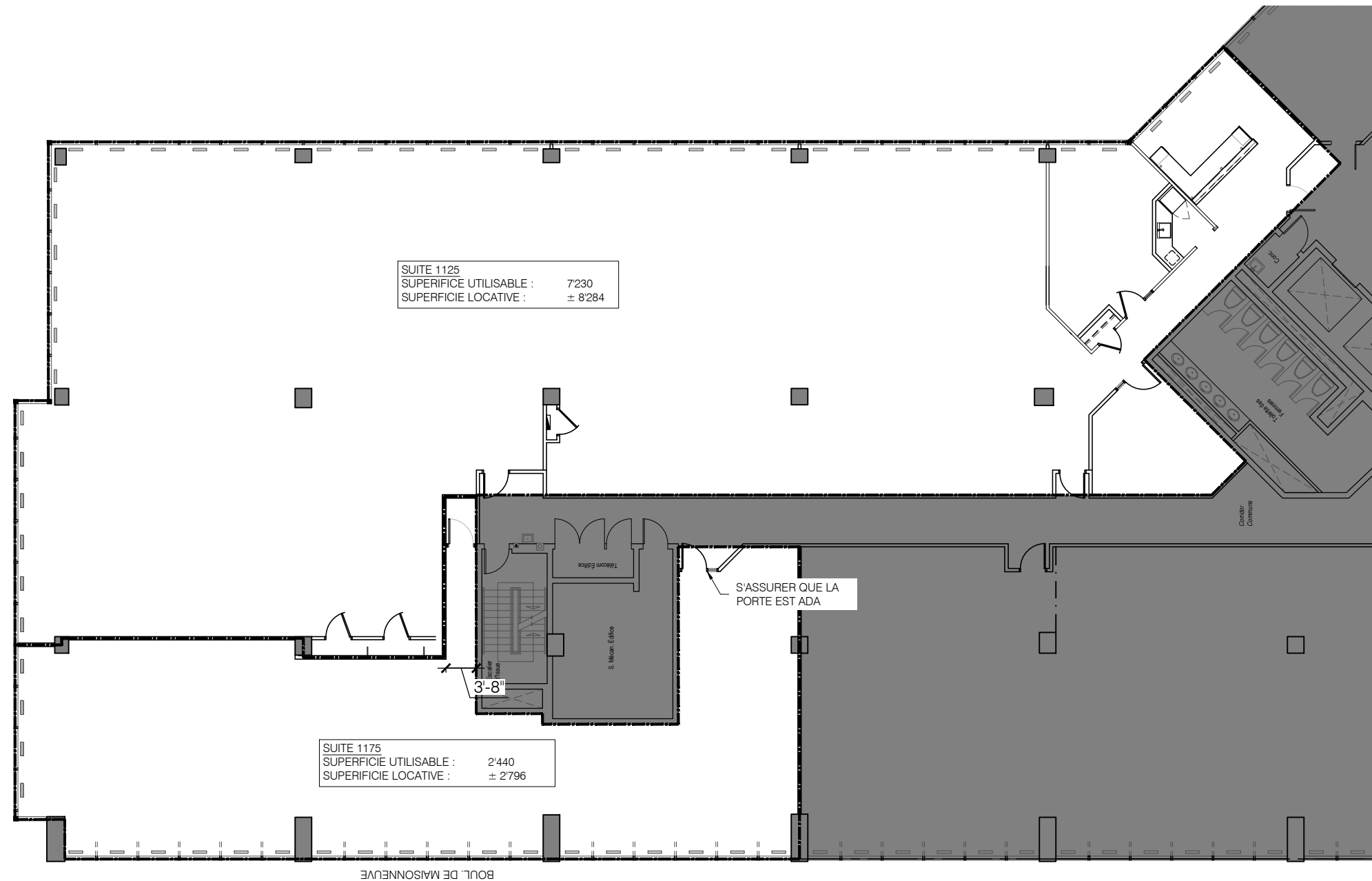
TITRE DU DESSIN

PLAN PRÉLIMINAIRE PROPOSÉ

DATE DU DÉBUT :	DEC. 2020	DESSINÉ PAR :	PG
-----------------	-----------	---------------	----

ÉCHELLE :	INDIQUÉE	VÉRIFIÉ PAR :	ELM
-----------	----------	---------------	-----

PROJET	PAGE
20-R38	A-1



SUITE 1125
SUPERFICIE UTILISABLE : 7'230
SUPERFICIE LOCATIVE : ± 8'284

SUITE 1175
SUPERFICIE UTILISABLE : 2'440
SUPERFICIE LOCATIVE : ± 2'796

S'ASSURER QUE LA
PORTE EST ADA

3'-8"

BOUL. DE MAISONNEUVE

PLAN PRÉLIMINAIRE, ÉTUDE DE CODE SOMMAIRE.
RATIO D'ÉTAGE: 1.09659
RATIO D'IMMEUBLE 1.04487

1 PLAN PROPOSÉ
1/32" = 1'-0"